

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet de compte-rendu

Mercredi 25 novembre 2020

10h00-13h00 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (22/09/20): adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion (22/09/20)– information**
 - Pandémie du Covid-19:
 - Le Secrétariat va rédiger un premier projet de document: Fait
 - Une réunion spéciale dédiée à l'examen du projet sera organisée en novembre Fait
 - Normes de commercialisation:
 - Suivre les évolutions de la consultation publique et des consultations ciblées de la Commission européenne, tout en tenant compte de l'élaboration éventuelle de critères et d'indicateurs de durabilité: En cours
 - Statistiques sur la pêche européenne:
 - Le Secrétariat fera circuler la consultation publique, afin que les membres puissent soumettre leurs contributions individuelles:
 - Fait
 - Gestion du tourteau
 - Proposition de création d'un Focus Group conjoint MAC-CCEOS-CC Mer du Nord que le Président soumettra au Comité exécutif: Fait
 - Le Secrétariat fera circuler le projet de Termes de référence rédigé par le CCEOS, afin de procéder à d'éventuels amendements:
 - Fait
 - FEAMPA:
 - Poursuivre le suivi les avancées législatives: En cours



Normes de commercialisation

- **Présentation d'un représentant de la Commission sur le lancement de la consultation publique**

Gerd Heinen (DG MARE) explique que la consultation publique a été lancée le 17 novembre. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la consultation publique restera ouverte un peu plus longtemps que d'habitude et se terminera le 23 février 2021. La Commission apprécierait de recevoir une contribution collective du MAC, ainsi que des contributions individuelles des membres. La consultation est composée d'un questionnaire en deux parties: une partie générale adressée aux citoyens et aux consommateurs, pour aborder l'éventuel angle des consommateurs, surtout si des éléments de durabilité sont mentionnés, et une partie technique adressée aux experts et aux parties prenantes qui disposent d'une expérience dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les sondés pourront répondre aux deux parties.

Pour l'analyse d'impact, la Commission collabore avec un consortium de consultants externes et le questionnaire de la consultation publique a été élaboré avec le consortium. Le consortium va entamer des consultations plus ciblées en parallèle de la consultation publique. Des échanges sont encore en cours entre les services de la Commission et le consortium pour définir le public cible, dont le MAC fera partie. Les autorités publiques seront aussi consultées.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) aimerait savoir pourquoi les questions techniques ne prévoient que des réponses fermées, alors que les questions relatives à la durabilité laissent la possibilité de répondre de façon ouverte. D'après lui, la formulation de la quatrième question technique est trompeuse et manque de transparence sur la teneur en poisson et les questions liées à la qualité, en particulier pour les bâtonnets de poisson surgelés. En juin 2020, le CCR a publié un rapport sur le double niveau de qualité des denrées alimentaires, en estimant qu'il n'y avait aucune preuve de défaillances explicites sur le marché. Il se demande par conséquent pourquoi le rapport du CCR n'est pas mentionné dans l'introduction. Il faudrait au moins inclure une note de pied de page dans le questionnaire afin de faire référence à ce rapport. Lorsqu'il a rempli le questionnaire, il s'est aperçu que le questionnaire exige que la personne indique si elle répond en son nom ou au nom d'une entité. M. Keller a d'abord indiqué « association », puis il lui a ensuite été demandé de donner son opinion en tant qu'« entreprise »; il se donc demande si les questions sont posées de façon logique.

Gerd Heinen (DG MARE) explique que les personnes qui ont répondu avaient la possibilité d'envoyer des documents en plus de leurs réponses aux questionnaires, ce qui permet de partager un point de vue plus large. Les questions ont été préparées sur base de l'évaluation, elles devraient donc correspondre aux résultats. En cas de soucis technique par rapport au questionnaire ou au raisonnement logique, le représentant invite les sondés à envoyer un email détaillé aux services de la Commission afin qu'il soit corrigé.



Le Président invite le représentant de la Commission à les recontacter ultérieurement afin de fournir une réponse sur le raisonnement logique utilisé dans le questionnaire.

Gerd Heinen (DG MARE) explique que l'introduction de la quatrième question technique reflète les résultats de l'évaluation. Par conséquent, le représentant demande plus de détails sur l'aspect contradictoire de l'introduction.

Le Président propose d'envoyer directement la question de Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V. à la Commission européenne par écrit. Le Président explique que sur base de sa propre expérience, il a lui aussi trouvé que certaines questions pouvaient porter à confusion. Il est possible de répondre aux questions en tant qu'association, mais certaines questions techniques opérationnelles sont ensuite adressées aux entreprises et aux individus. Il faudrait donc envisager l'option « Aucun/ Pas de réponse » parmi les possibilités.

Pierre Commère (ADEPALE) demande des informations sur le lien entre l'analyse d'impact initiale et la consultation publique, notamment si les contributions individuelles à l'analyse d'impact initiale seront prises en compte dans la consultation publique. Il aimerait également savoir si les consultants externes qui travaillent dans le cadre de la consultation publique seront les mêmes que ceux de l'analyse d'impact initiale.

Gerd Heinen (DG MARE) explique que, du point de vue de la Commission, ce sont deux initiatives bien distinctes. La première consultation portait sur l'évaluation, sous un angle rétrospectif. La consultation actuelle porte sur la révision du cadre des normes de commercialisation, avec par conséquent une perspective d'avenir. La consultation actuelle est plus large et couvre les écarts de durabilité identifiés lors de l'évaluation. Par conséquent, les nouvelles contributions viendront compléter les anciennes. Le consortium de consultants externes est le même, vu que cette collaboration fait partie d'un contrat cadre.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) estime que les efforts sont multipliés par deux dans le cadre d'une démarche qui n'est pas aussi transparente que ce qu'elle devrait être. Les consultants externes vont refaire deux fois le même travail. Pour ANFACO-FEDEPESCA, la position reste la même: il n'est pas nécessaire de modifier les normes de commercialisation applicables aux produits transformés. Concernant le questionnaire de la consultation publique, ils sont surpris de voir qu'il contient une section pour les consommateurs. Ils attirent l'attention des membres sur un récent sondage Eurobaromètre selon lequel les consommateurs espagnols continuent à privilégier le goût, le prix et la nutrition, avant les questions de durabilité. Ils estiment qu'au lieu de se concentrer sur le cadre des normes de commercialisation, il serait préférable d'aborder le cadre de la durabilité en général et la législation relative à l'information des consommateurs, au lieu d'orienter la discussion vers une vision prédéfinie de la durabilité. Les prochaines étapes devraient permettre d'examiner ce qui a été réalisé, au lieu de refaire le même travail. Les consultants externes vont recevoir les mêmes réponses de la part des entreprises concernées.



Gerd Heinen (DG MARE) insiste sur le fait que la nouvelle consultation est différente de la précédente. La consultation précédente était un exercice rétrospectif visant à évaluer la législation existante. La nouvelle consultation est un exercice prospectif qui concerne l'éventuelle révision et se base sur les résultats de l'évaluation, tout en examinant également les options politiques afin de modifier les normes de commercialisation. Par conséquent, du point de vue de la Commission, ce n'est pas une répétition de ce qui a déjà été fait.

Frangiscos Nikolian (DG MARE), concernant le commentaire d'ANFACO-CECOPECA sur le manque de transparence, précise que le sujet fait l'objet de discussions depuis deux ans, en toute transparence. La révision du cadre des normes de commercialisation fait partie du programme de travail de la Commission. Les services de la Commission appliquent les lignes directrices et les exigences pour une meilleure réglementation. En raison de la pandémie du Covid-19, les services de la Commission ont prolongé la consultation publique de deux semaines. Les questions du questionnaire ont été élaborées avec les services internes de la Commission.

Vanya Vulperhorst (Oceana) demande des informations sur le lien entre la consultation publique et le groupe de travail d'experts du CSTEP qui travaille actuellement sur les normes de commercialisation. Ils aimeraient savoir s'il y aura un rapport de la réunion. Ils soulignent que les membres représentant les ONG sont favorables à l'examen d'une éventuelle composante de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation.

Gerd Heinen (DG MARE) explique que le groupe de travail du CSTEP travaille justement dans le contexte de la révision. Le groupe dispose d'un mandat spécifique afin d'examiner les éventuels critères ou indicateurs qui pourraient être reflétés dans les normes de commercialisation afin de couvrir les aspects liés à la durabilité. Le groupe se réunira pendant une semaine. Un rapport sera produit, probablement en janvier 2021, puis adopté en plénière du CSTEP en mars 2021 et ensuite rendu public. Si la consultation confirme qu'il y a un intérêt politique à élargir potentiellement le cadre des normes de commercialisation, alors ce rapport sera pertinent.

- **Futurs travaux: Élaboration d'une éventuelle contribution à la consultation publique**

Le Président estime que, vu le format du questionnaire, il serait extrêmement difficile pour le MAC de soumettre une réponse collective, car plusieurs questions portent sur l'aspect opérationnel. Néanmoins, nous devons veiller à ce que le MAC y contribue. Concernant la marche à suivre, le Président encourage les membres à répondre individuellement au questionnaire. Le Président propose d'ébaucher conjointement avec le Secrétariat un aperçu des trois avis précédents produits par le MAC sur le cadre des normes de commercialisation, afin de l'envoyer comme contribution à la consultation publique.



Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) est d'accord avec la proposition. Il est préoccupé par les questions sur les profils personnels. Il exprime sa déception par rapport à la qualité du questionnaire.

Gerd Heinen (DG MARE) explique que le questionnaire permet de ne pas divulguer l'identité des sondés. Il a été élaboré suivant les principes directeurs pour une meilleure réglementation et l'on peut donc supposer qu'il respecte les règles relatives au RGPD.

Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau

- **Point sur la création du Focus Group et Termes de référence: information**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Norah Parke, Présidente du Focus Group sur le tourteau, présente rapidement la création du Focus Group et des Termes de référence, ainsi que la première réunion.

Pandémie du Covid-19

- **Examen du projet d'avis**

Le Président explique que le projet se basait sur un grand nombre de consultations. Les projets de recommandations ont été regroupés en trois grands thèmes, tout en essayant d'intégrer toutes les recommandations. Les trois domaines sont: les initiatives de marché, les initiatives de financement, et les initiatives d'ordre environnemental et social. Le groupe s'est efforcé de maintenir les recommandations correspondant au champ de compétences du MAC. Certaines recommandations qui ne faisaient pas partie du champ de compétences du MAC n'ont pas été incluses. Le Président est satisfait des travaux de la Commission, notamment la disponibilité de l'Unité A.4 de la DG MARE qui a organisé des réunions informelles et échangé de nombreuses informations.

Le Groupe de travail procède à l'examen, paragraphe par paragraphe, du texte central du projet d'avis, afin de parvenir à un accord.

Le Président explique que l'introduction était alignée sur les précédents échanges qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail. La section portant sur les problèmes ne constitue pas une liste exhaustive, elle fournit seulement quelques exemples pour les différents secteurs.

Annelie Rosell (Swedish Pelagic Federation PO) estime qu'il est pertinent d'indiquer quelles sont les recommandations les plus importantes.



Sean O'Donoghue (KFO) explique que les propositions de recommandations ont été organisées par niveau d'importance pour chacune des catégories. Le Président salue la classification proposée.

Nicolás Fernandez Muñoz (OPP72) estime qu'il faut tenir compte de toutes ces mesures, mais qu'une campagne pan-européenne est indispensable. Les acteurs du secteur de la pêche ont été fortement touchés en raison du lien avec le secteur HORECA. La situation est plus ou moins la même pour l'aquaculture. Nous avons fait un pas en arrière. En temps normal, la consommation de produits de la mer est importante à la fin de l'année durant la période de fêtes, mais, étant donné que la majorité des restaurants sont fermés ou soumis à des restrictions, les prix ont déjà diminué, en particulier au sein de certaines communautés de pêcheurs. Nous avons donc besoin d'une campagne pour souligner l'importance de la consommation de produits de la mer pour la santé. Il faut compenser le gouffre laissé par l'HORECA. Les citoyens européens doivent faire des produits de la mer un pilier de leur régimes alimentaires. Tant qu'une grande partie de la population ne sera pas couverte par un vaccin, les opérateurs de la pêche et de l'aquaculture peuvent encore s'attendre à des mois difficiles. Une campagne de valorisation serait donc très importante et pourrait contribuer à une moindre diminution des prix.

Patrick Murphy (IS&WFPO) ajoute qu'il faudrait mentionner l'importance de l'industrie des produits de la mer pour les communautés rurales et côtières dans la recommandation sur la campagne de valorisation.

Emiel Brouckaert (AEOP) se demande quel est le lien entre la recommandation sur les outils de traçabilité et les initiatives sur le marché.

Le Président explique que le but est de garantir que la production aidée soit entièrement traçable et qu'aucune pêche INN n'est concernée, en plus de préserver la confiance des consommateurs.

Patrick Murphy (IS&WFPO), concernant la recommandation sur les plans pour garantir une distribution à des prix justes, estime qu'il faudrait aller au-delà d'un prix juste et garantir également un rendement financier convenable pour les producteurs primaires qui assurent leurs activités dans des situations de crise.

Guus Pastoor (Visfederatie) ajoute qu'il faudrait un rendement financier convenable pour tous les opérateurs de la chaîne des produits de la mer.

Daniel Weber (European Fishmeal) demande d'inclure les producteurs d'aliments pour animaux dans la recommandation sur les mesures de soutien financier qui doivent couvrir l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Emiel Brouckaert (EAPO) se demande s'il ne faudrait pas également envoyer les recommandations au Parlement européen.



Le Président explique que, conformément aux règles des Conseils consultatifs, l'avis est adressé à la Commission européenne et aux États membres. L'avis sera tout de même envoyé au Parlement européen à titre informatif.

Emiel Brouckaert (AEOP) suggère de déplacer la recommandation sur le soutien aux investissements qui contribuent à la transition vers une production respectueuse de l'environnement, durable et à faible impact dans le chapitre sur les initiatives de financement.

Patrick Murphy (IS&WFPO) rappelle que la mise en œuvre des mesures de soutien devra peut-être s'étendre au-delà de la durée des mesures.

Le Groupe de travail convient de soumettre le projet de texte au Comité exécutif via procédure écrite, après y avoir inséré les amendements proposés.

Économie bleue durable

- **Prochaines étapes: Travaux du Groupe de rédaction d'avis commun sur la feuille de route de la Commission**

Le Président explique qu'un Groupe commun de rédaction qui rassemble des membres de six Conseils consultatifs a été mis sur pieds. La période pour effectuer des commentaires sur la Feuille de route de la Commission européenne sur l'Économie bleue durable prendra fin le 7 décembre 2020. Guillaume Carruel (AEOP) et Linnéa Engström (MSC) sont les deux membres du MAC à y avoir participé. Le Président invite Guillaume Carruel à présenter brièvement l'état actuel du projet de texte, dans le but de le soumettre au Comité exécutif par procédure écrite urgente.

Guillaume Carruel (EAPO) explique que la feuille de route de la Commission introduit trois piliers qui seront utilisés dans la nouvelle approche: 1) la préservation du capital marin, 2) la répartition des profits et des investissements dans le secteur de l'innovation, et 3) générer des bénéfices pour la génération actuelle et celles à venir. Le projet d'avis multi-CC se base sur ces trois piliers et contient des recommandations pour chaque pilier. Ils expliquent que plusieurs documents du MAC ont été pris en compte: l'avis sur les conditions de concurrence équitables, le courrier sur la consultation publique en ligne sur Horizon Europe Co-design 2021-2024, l'avis sur l'information des consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, l'avis sur un meilleur alignement des programmes de contrôle des importations dans les principaux marchés et l'avis sur le système européen de contrôle des pêches.

Le Secrétaire général rappelle que le projet de texte contient des contributions faites par d'autres CC, avec lesquelles les membres du MAC ne seront peut-être pas d'accord. Le MAC devra entériner la totalité du document.



Guillaume Carruel (EAPO) présente rapidement les recommandations reprises dans les trois chapitres du projet de texte.

Le Président, compte tenu de la participation de six Conseils consultatifs et de l'importance du document, propose de soumettre le projet de texte au Comité exécutif par procédure écrite urgente. Il faudra informer le Comité exécutif que le groupe de travail n'a pas pu examiner le projet de texte lors de la réunion, étant donné que la version finale du projet n'était pas encore disponible. Le Président propose également d'envoyer le projet final préparé par le Secrétariat du CCEOS aux membres du groupe de travail 1 une fois qu'il sera disponible, à titre informatif.

DIVERS

Aucun.

PROJET



Résumé des points d'action

- Normes de commercialisation:
 - o Le Secrétariat et le Président rédigent un projet d'avis en réponse à la consultation publique, sur base des avis adoptés précédemment
 - o Encourager les membres à répondre individuellement à la consultation publique
 - o Envoyer par écrit les questions de Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V. sur la consultation publique à la DG MARE
- Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau:
 - o Le groupe de travail sera informé des travaux du Focus Group
- Pandémie du Covid-19:
 - o Projet de texte à soumettre au Comité exécutif par procédure écrite
- Économie bleue durable :
 - o Le texte final sera envoyé aux membres du GT1 à titre informatif
 - o Le projet de texte sera soumis au Comité exécutif via une procédure écrite urgente, en l'informant que le GT1 n'était pas en mesure de l'examiner

Après la réunion, les questions de Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V. sur la consultation publique portant sur les normes de commercialisation ont été envoyées par écrit à la DG MARE. Les questions et les réponses fournies par les services de la Commission sont disponibles ci-dessous:

Q: Pourquoi avez-vous prévu uniquement des réponses fermées pour les questions techniques, alors qu'il est possible de répondre de façon ouverte aux questions relatives à la durabilité?

R: Les questions techniques se basent sur les conclusions spécifiques de l'évaluation et les questions relatives à la durabilité traitent d'un aspect qui n'est pas couvert dans l'évaluation. Il semblait donc plus pertinent de proposer des réponses ouvertes pour ces questions-là. En outre, les sondés ont la possibilité d'uploader un document contenant des commentaires supplémentaires.

Q: La formulation de la quatrième question technique est trompeuse et manque de transparence par rapport à la teneur en poisson et aux questions liées à la qualité, en particulier pour les bâtonnets de poisson surgelés. En juin 2020, le CCR a publié un rapport sur le double niveau de qualité des denrées alimentaires, en estimant qu'il n'y avait aucune preuve de défaillances explicites sur le marché. Pourquoi le rapport du CCR n'est-il donc pas mentionné dans l'introduction ?

R: Comme nous l'indiquons dans le questionnaire, la question de la teneur variable en poisson a été clairement identifiée lors de l'évaluation. De plus, la comparaison réalisée par le CCR au niveau de l'UE conclut que des évaluations spécifiques sont nécessaires afin d'évaluer si la commercialisation identique de produits ayant des compositions totalement différentes constitue un problème spécifique.



Q: A la fin de l'enquête, il est demandé au sondé d'indiquer s' ils ont répondu à l'étude en leur nom propre ou en tant que représentant d'une entité. Si le sondé indique « association », pourquoi y a-t-il ensuite des questions auxquelles il faut répondre en tant qu'« entreprise »?

R: A notre connaissance, il n'y a qu'une seule question adressée spécifiquement aux entreprises. Cette question n'exige pas de réponse, les sondés peuvent donc laisser le champ vide si la question ne concerne pas leur organisation.

PROJET



Liste des présents

Représentant	Organisation
Aitana López (observatrice)	Espagne
Angeles Longa	EMPA
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Benoît Thomassen	FEAP
Carla Valeiras	EuroCommerce
Catherine Pons	FEAP
Cécile Fouquet (observatrice)	Conseil consultatif pour l'aquaculture
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Emiel Brouckaert	AEOP
Erin Priddle	MSC
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guillaume Carruel	AEOP
Guus Pastoor	Visfederatie
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
José Basilio Otero Rodríguez	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)
Juan Manuel Elices López (observateur)	Espagne
Juana María Parada Guinaldo	OR.PA.GU.
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Katrin Poulsen	WWF
Linnea Engström	MSC



Représentant	Organisation
Malgorzata Kieliszewska (observatrice)	Pologne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mirta Novak (observatrice)	Croatie
Monika Kołodziejczyk (observatrice)	Pologne
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Norah Parke	AEOP
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pedro Luis Casado López	OPP80
Pierre Commère	ADEPALE
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Purificación del C. Fernández Alvarez	OPPC-3
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue (Président)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López Garcia	OPP Lugo
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Thomas Wenzel Kruse	Danish Fishermen PO
Vanya Vulperhorst	Oceana

